

Document Pédagogique
Accueil de Loisirs 6 – 12 ans LA FONTAINE
8 rue de Bourgogne 86000 POITIERS
06-42-21-76-03
laurent.vergeau@animation-couronneries.fr



Centre d'Animation des Couronneries

Année Scolaire 2022-2023
de septembre 2022 à septembre 2023

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	page 3
INTENTIONS ÉDUCATIVES ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	page 5
POURQUOI LE CHOIX DE L'ENFANT ?.....	page 6
MOYENS.....	page 7
FONCTIONNEMENT.....	page 9
PROJETS D'ÉQUIPE ET PROJETS COLLABORATIFS.....	page 16
POSTURES PARTICULIÈRES.....	page 19
RELATIONNEL.....	page 20
SÉCURITÉ.....	page 22
ÉVALUATION.....	page 23
ANNEXES: RÈGLES DE VIE et FICHE ACTIVITÉ	page 24

CONTEXTE

Organisateur :

Association Couronneries Demain – Centre d'Animation des Couronneries
37 rue Pierre de Coubertin CS 10453 – 86011 Poitiers cedex - 05-49-44-12-48

Directeur du Centre d'Animation : En phase de recrutement
Responsable du secteur Enfance Jeunesse Éducation : Me Alexandra Neraudeau
Directeur de l'accueil de loisirs : M. Laurent C. Vergeau

Point d'accueil :

Accueil de loisirs 6-12 ans La Fontaine 8 rue de Bourgogne 86000 Poitiers - 06-42-21-76-03

Public accueilli :

Les enfants accueillis sont âgés de 6 à 12 ans et fréquentent principalement les écoles élémentaires situées dans le quartier Prioritaire des Couronneries, à Poitiers.

D'autres enfants de tous les quartiers de Poitiers, et même d'autres villes que Poitiers, sont aussi accueillis, mais essentiellement pendant les vacances scolaires. Ces enfants sont conduits (les mercredis, comme pendant les vacances) à l'accueil de loisirs La Fontaine sous la responsabilité de leurs parents ou d'un responsable légal.

Le quartier des Couronneries compte environ 10 000 habitants, et 6 % ont entre 6 et 10 ans, soient environ 600, selon les chiffres INSEE de 2014.

Le public accueilli est issu d'origines culturelles et sociales très diversifiées. Sur la seule école Andersen, 53 nationalités différentes sont représentées. Le quartier compte 25 % des logements sociaux de la ville de Poitiers.

Pour les différents IRIS (secteurs du quartier), selon les chiffres INSEE de 2014 :

- Provence : 64 familles avec 2 parents, 49 familles mono-parentales.
- Europe : 221 familles avec 2 parents, 188 familles mono-parentales.
- Nimègue : 156 familles avec 2 parents, 208 familles mono-parentales.
- Aliénor d'Aquitaine : 59 familles avec 2 parents, 77 familles mono-parentales.

- Les tarifs 1 (familles avec les revenus les plus faibles) sont majoritaires.

L'accueil de loisirs La Fontaine répond prioritairement et principalement à un besoin de garde, pour tous les parents, qu'ils-elles travaillent ou pas.

Certains enfants ne viennent à La Fontaine que l'été : les autres vacances ne durent « que » deux semaines, et certains parents estiment que leurs enfants peuvent s'occuper seuls pendant ces périodes (City-Stade, médiathèque, sorties gratuites de l'ADSEA, Animation de Rue...ou à la maison).

La capacité d'attention et de concentration du public accueilli peut souvent se montrer limitée.

Les écoles élémentaires fréquentées par les enfants du quartier sont :

- École Andersen 9 rue de la Clouère 86000 Poitiers
- École Charles Perrault 9 avenue Georges Pompidou 86000 Poitiers
- École Alphonse Daudet 10 rue Alphonse Daudet 86000 Poitiers

L'effectif total est situé entre 30 et 40 enfants les mercredis, et entre 60 et 80 durant les vacances

scolaires, à l'exception des vacances de fin d'année où l'effectif est proche de celui des mercredis.

Dates de fonctionnement :

Année scolaire 2022-2023 :

Les Mercredis du 07/09/2022 au 05/07/2023

Les Vacances Scolaires : Automne (du 24/10/2022 au 04/11/2022),

Fin d'année (du 19/12/2022 au 02/01/2023), Hiver (du 06/02/2023 au 17/02/2023),

Printemps (du 11/04/2023 au 21/04/2023), Été (à partir du 11/07/2023)

Horaires :

Accueil du matin : de 7H30 à 9H30

Sortie du soir : de 17H00 à 18H30

Possibilité d'accueil à la demi-journée avec ou sans repas (départ ou arrivée à environ 11H30 et/ou 13H30).

Pour l'arrivée ou le départ des enfants en dehors de ces horaires, l'équipe d'animation reste à la disposition des familles pour trouver des solutions.

Repas pendant les vacances scolaires :

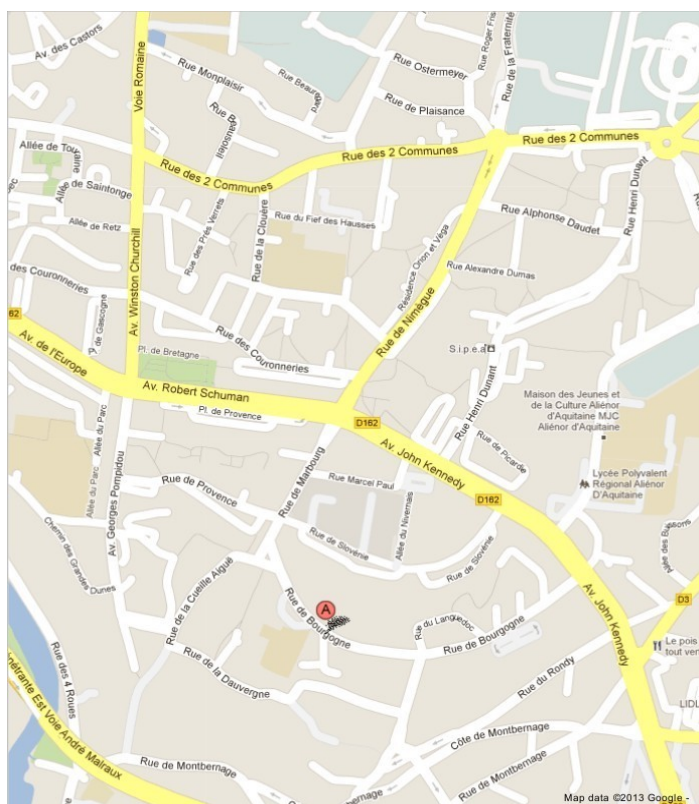
Les repas et/ou les pique-niques sont fournis par la Ville de Poitiers, au restaurant scolaire de l'école élémentaire Charles Perrault. Les repas sont facturés aux familles par la Ville de Poitiers. Le service des repas est pris en charge par le personnel de la Ville. La gestion du temps de restauration est assurée par l'équipe d'animation.

Les différents accès à l'accueil de loisirs en transport :

L'accueil de loisirs est desservi par quatre lignes de bus du réseau Vitalis :

2A, 2B, 10, 3.

Environnement géographique de l'accueil de loisirs :



INTENTIONS ÉDUCATIVES ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le projet social du Centre d'Animation des Couronneries, pour la période 2022-2025, a pour objectif de créer les conditions d'un environnement éducatif positif.

Le Projet Social du Centre d'Animation a pour objectifs de :

Bien vivre, bien grandir aux Couronneries :

- Affirmer les intentions éducatives de de l'accueil de loisirs « émancipateur » en agissant dans une démarche d'utilité sociale, qui propose de donner les moyens et les clés aux individus pour s'inscrire dans une démarche citoyenne.
- Développer une culture d'agir dès le plus jeune âge en partant du niveau de chacun.
- Développer des habitudes culturelles auprès des publics enfants, jeunes, pour plus tard en faire un public autonome, libre et émancipé.
- Créer des situations qui rompent le quotidien de l'enfant en favorisant l'expression de sa parole.

Les Intentions Éducatives de l'accueil de loisirs, qui en découlent, sont de :

- Amener les enfants vers un maximum d'autonomie dans tous les temps de la journée. Promouvoir la participation des enfants à tous les aspects de la vie ensemble à l'accueil de loisirs. Privilégier les choix des enfants et leur donner la possibilité de les opérer avec toutes les informations nécessaires (méthode et organisation), et ainsi leur permettre d'appréhender sereinement les prémices de leur citoyenneté.
- Favoriser la mixité dans son sens le plus large : âges, genres, différences, situations de handicap...
- Établir une relation de qualité avec le public accueilli, en particulier grâce à l'imaginaire.

Objectifs Pédagogiques de l'accueil de loisirs

- Privilégier la place de l'informel et favoriser l'émergence de discussions pendant tous les moments de la journée, pour décider ensemble du fonctionnement général de l'accueil : goûters, commandes de matériel, aménagement de l'espace, projets d'enfants (sorties, activités...) et toute autre proposition formulée par un ou plusieurs membres de La Fontaine (enfant ou animateur-trice), en expliquant la prise en compte impérative des équilibres, qu'ils soient budgétaire, alimentaire.
Chaque membre de La Fontaine (enfant comme animateur-trice) est une voix.
- Tenir au public accueilli, en toute circonstance, dans les moments d'activité ou de vie quotidienne, un discours promouvant les mixités quelles qu'elles soient et désamorçant en particulier les poncifs de genre.
- Privilégier l'imaginaire dans son spectre le plus large, l'humour, le deuxième degré, les découvertes, notamment culturelles, en prenant en compte la sensibilité de chacun-e.

POURQUOI LE CHOIX, L'AUTONOMIE DE L'ENFANT ?

Extrait de la Charte de la Laïcité à l'École :

« (La laïcité) protège (les enfants) de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix ».

Si un ou plusieurs enfants refusent de prendre part à un fonctionnement, une activité proposée, une sortie... l'équipe s'efforce, toujours par la discussion, de savoir pourquoi.

Qu'est-ce qui ne plaît pas à l'enfant ? Pourquoi ? Qu'est-ce qu'il ou elle pourrait proposer ? Est-ce que cela est possible ? Pourquoi ?

Le but est que l'enfant s'exprime, propose, défende des idées, notamment car l'apprentissage de la langue est basé sur la communication.

C'est une pédagogie centrée sur l'expression de l'enfant.

Cette démarche a pour but de démontrer que les enfants sont capables : on veut valoriser et montrer que leur expression est essentielle.

Permettre aux individualités de s'exprimer, prendre en compte chaque individu dans l'accueil collectif, accepter que chacun-e soit différent-e, autoriser chacun-e à n'être pas comme tout le monde, valoriser les enfants individuellement : tout ceci pour permettre à chacun-e d'exprimer sa personnalité et de trouver sa place au sein du groupe.

Les idées des enfants, et par déclinaison leur participation active et les choix qu'ils-elles opèrent, naissent dans le quotidien à l'occasion d'échanges, d'événements et d'intérêts partagés.

L'enfant est stimulé-e par ce qui l'entoure, ce qu'il-elle a vécu, avec ses parents ou à l'école par exemple.

Lorsque l'enfant propose une idée, il-elle doit déterminer ce qu'il-elle veut, pourquoi et comment la réaliser, s'il-elle a besoin d'aide. Il-elle doit fixer le temps, la durée et les conditions de réalisation de son idée.

L'équipe d'animation, par la suite, pourra tenter d'emmener le public accueilli vers la conception et la réalisation de projets :

Au départ, les enfants proposent des activités, la plupart du temps ponctuelles. En essayant de relier ces activités entre elles (par exemple une activité Arts Plastiques et une sortie au musée), et/ou en cherchant à les développer (une envie de jouer au football peut se convertir en tournoi avec plusieurs accueils de loisirs, dans un stade municipal, avec des tifos de supporters-trices créés, avec invitation des parents à participer...), l'équipe d'animation se place en tant que catalyseur de projet, donnant les atouts aux enfants pour leur réussite, les aiguillant dans les moments-charnières.

L'enfant a une idée, l'animateur-trice est une ressource.

Ainsi, il sera possible d'éveiller les enfants à des pratiques auxquelles ils ou elles n'étaient pas sensibilisé-e-s auparavant.

Par exemple un-e enfant intéressé-e principalement par le sport pourra être guidé-e par l'équipe d'animation vers d'autres centres d'intérêt, provoqués par les découvertes potentielles liées aux projets d'animation. On s'assoit, on discute, on décide ensemble : quoi, comment, quand ?

L'enfant est alors en position d'acteur-trice, il-elle ne subit plus, il-elle participe, s'engage.

Le désir premier est ici d'offrir un cadre à l'expression citoyenne, de créer les circonstances favorables à des

expériences émancipatrices.

Ne plus subir, mais agir.

MOYENS

1. **Humains** :

L'équipe d'animation :

- 1 directeur responsable sanitaire BAFD, BPJEPS LTP, PSC1.
- 3 animateurs-trices diplômé-e-s BAFA, BPJEPS LTP et EJE. Pour les périodes de vacances ou les mercredis où l'effectif accueilli croît, des animateurs-trices supplémentaires sont recruté-e-s, pour un total de 6 animateurs-trices auquel-le-s viennent s'ajouter les éventuel-les animateurs-trices recruté-e-s pour l'accueil spécifique d'enfants en situation de handicap. Les stagiaires BAFA sont recruté-e-s sur des postes budgétaires.

Le directeur :

- Est le garant du suivi du document pédagogique ; accompagne l'équipe dans ses différentes démarches pédagogiques (contrôle du déroulement de la journée, des rapports humains...).
- Met en place avec l'équipe l'évaluation et l'évolution du document pédagogique, lors des journées de préparation.
- Veille au respect des règles de sécurité, de l'hygiène, du matériel et des locaux.
- Gère les tâches administratives.
- Communique toute information utile à l'équipe d'animation, à l'organisateur, aux prestataires...
- Est à l'écoute de l'équipe, se rend disponible : gère les différents problèmes pouvant survenir entre les animateurs-trices, entre ces dernier-e-s et des personnes extérieures (intervenant-e-s...), organise des réunions (de préparation, de régulation, de bilan).
- Assure un rôle formateur envers les animateurs-trices, par le suivi de leurs projets, et par l'accueil et l'évaluation des stagiaires BAFA.

Le ou la responsable de point d'accueil (les animateurs-trices alternent chaque jour de fonctionnement)

- Est un-e animateur-trice à part entière et en assume toutes les fonctions.
- Gère l'inscription administrative des enfants sur la liste imprimée du logiciel Emilie.
- Est l'interlocuteur-trice privilégié-e des parents. Il-elle a un rôle d'information et doit établir une relation de confiance avec les familles.

Les animateurs-trices :

- Veillent à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Savent à tout moment de la journée combien d'enfants sont présents sur l'accueil de loisirs, au total et dans le groupe dont ils ou elles ont la charge en particulier.
- Animent la journée des enfants et donc accompagnent des animations en respectant leur âge, leur savoir-faire et leurs besoins tout en respectant les normes d'encadrement.
- Sont à l'écoute des enfants, sont capables de s'adapter à leurs demandes et attentes.
- Participent activement à tous les moments de la journée.
- Travaillent en accord avec les différents projets mis en place.
- Doivent avoir l'esprit d'équipe, privilégier le dialogue et faire remonter les situations problématiques au reste de l'équipe pour une résolution simple et mature.
- Communiquent avec les familles et créent un climat de confiance avec elles.

L'agent technique affecté à l'accueil de loisirs :

Il est chargé de l'entretien des locaux dont dispose l'accueil de loisirs. Il communique avec l'équipe qui doit s'efforcer de lui faciliter la tâche (rangement préalable des salles avant l'entretien des locaux par

exemple).

Le personnel de cantine (école Charles Perrault) :

Prépare, sert les repas et entretient les réfectoires. Il est sous la responsabilité de la Ville de Poitiers.

2. Financiers :

Le budget alloué annuellement à l'accueil de loisirs comprend différentes lignes de dépense : Réceptions, Formations, Prestations Techniques, Prestations Pédagogiques, Fourniture d'Activités, Matériel Mobilier, Alimentation, Documentation, Transport.

Un budget spécifique aux séjours de vacances comprend des lignes de dépense dont les catégories sont sensiblement similaires.

Pour mettre en action le budget alloué, plusieurs moyens sont à la disposition de l'équipe : bons de commandes, régie, devis, comptes ouverts chez différents prestataires.

3. Dans l'espace : les locaux

L'accueil de loisirs dispose de locaux qui lui sont propres. Une utilisation des locaux hors journées de l'accueil de loisirs est effectuée pour le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (action du Centre d'Animation des Couronneries également), de 16H15 à 18H15 les lundis, mardis et jeudis de la période scolaire, de novembre à juin. Il arrive également que d'autres associations ou la Ville de Poitiers occupent les locaux, mais toujours hors journées de l'accueil de loisirs.

Les locaux se composent de :

- 1 entrée point d'accueil
- 4 salles d'activités
- 1 espace extérieur avec une partie goudronnée et une partie « pelouse »
- 2 blocs de sanitaires (1 pour les filles et 1 pour les garçons)
- 1 salle de pharmacie avec douche
- le bureau de direction
- la salle des animateurs – cuisine
- 1 réserve de matériel
- 1 local d'entretien (non ouvert au public accueilli)

4. Matériels :

Jeux de société, matériel fongible et matériel sportif sont entreposés sur les étagères dans les salles d'activités.

Avant toute commande de matériel le directeur consulte l'équipe pour recenser les besoins de chacun selon les activités et les projets prévus.

Le matériel de l'accueil de loisirs, et par extension le matériel concerné par la mutualisation CLAS-accueil de loisirs-Animation Hors les Murs, quel que soit l'endroit où il est entreposé, est à disposition de toutes les animateurs-trices, et sous leur responsabilité (respect en général, et rangement en particulier).

5. De communication :

Les réunions pédagogiques d'équipe

Une réunion d'équipe peut être organisée le mercredi matin pour faire le bilan pédagogique du fonctionnement en cours et pour préparer la période suivante, notamment les temps forts ou sorties, ou encore la mise en œuvre des projets de l'équipe.

Pour chacune des périodes de vacances scolaires, une journée de préparation est organisée en équipe (2 pour l'été), le samedi de 9H à 17H deux semaines avant le début de la période.

Pendant les périodes de vacances scolaires, une réunion de régulation est organisée un soir par semaine. Cette réunion n'excède pas 45 minutes.

Ces réunions pédagogiques ne sont pas facultatives, elles sont nécessaires au fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Les temps de réunion doivent être préparés en amont : ordre du jour et contenu, convocation. Ils doivent répondre à des objectifs précis, et ne pas devenir une contrainte de par leur durée excessive ou un contenu inapproprié.

Communication électronique

Une adresse mail existe pour l'accueil de loisirs (laurent.vergeau@animation-couronneries.fr) et sert entre autres de base de communication avec les familles souhaitant fournir leurs coordonnées électroniques.

L'adresse mail de La Fontaine se veut également être le réceptacle des doléances diverses des familles, en plus des moyens traditionnels de communication.

Pour les familles ne bénéficiant pas d'une connexion internet, l'équipe s'efforce d'être disponible en direct, ou au téléphone.

Réunion exceptionnelle

Dans l'éventualité d'un problème, quel qu'il soit, au sein du fonctionnement de l'accueil et si ledit problème n'est pas réglable par un arrangement simple entre les deux partis, une réunion de médiation est organisée entre ces deux partis et le directeur de l'accueil, qui joue un rôle de médiateur. Il prend notamment soin de rappeler à chacun-e la nature de son engagement auprès du public accueilli, et les objectifs que l'équipe s'est fixés.

Si malgré tout le problème persiste la médiation est alors assurée par la responsable du secteur enfance-jeunesse-éducation du Centre d'Animation.

Affichage intérieur et extérieur

Sont affichés ou disposés à l'usage des familles et/ou de l'équipe d'animation :

- Horaires, coordonnées et tarifs de l'accueil de loisirs
- Numéros d'urgence
- Programme
- Plannings de pauses
- Menus
- Organigramme du Centre d'Animation
- Récépissé de la DDSC
- Attestation d'assurance
- Informations administratives et projet social du Centre d'Animation
- Document Pédagogique de l'accueil de loisirs

FONCTIONNEMENT

Les horaires ci-dessous sont à titre indicatif, et même si l'équipe tente au maximum de les respecter pour fournir un cadre clair et rassurant au public accueilli, ils peuvent être amenés à changer ponctuellement ou même à évoluer durablement selon les circonstances, après une réflexion en équipe. Les temps d'activité (10H00-11H15 et 14H30-16H30) sont parfois différents selon le programme décidé par les enfants et l'équipe d'animation.

Journée type avec horaires

7H30 — 9H30 : Premier accueil des enfants et des familles, inscription possible aux activités

9H30 — 10H00 : Temps de régulation pour la fin des inscriptions pour les enfants des parents retardataires, un éventuel rappel des règles de vie, du rangement, une information à donner à tout le groupe...

10H00 – 11H25 : Activités de la matinée et rangement

11H25 – 11H40 : Préparation des groupes et marche vers le restaurant scolaire

11H45 – 12H40 : Hygiène et Déjeuner

12H40 – 13H00 : Retour à l'accueil de loisirs

13H00 – 13H45 : Inscription possible aux activités et temps calme

13H45— 14H30 : Temps libre autogéré

14H30 – 16H30 : Activités de l'après-midi et rangement

16H30 – 17H00 : Hygiène, goûter et rangement – nettoyage

17H00 – 18H30 : Temps libre autogéré et départ progressif des enfants

N.B : Les mercredis, les enfants sont à l'école le matin, l'accueil de loisirs ne fonctionne que l'après- midi. Les enfants arrivent à l'accueil de loisirs **après avoir déjeuné**. Les portes de l'accueil ouvrent à 12H30 pour les enfants venant directement sur l'accueil. Les animateurs-trices prennent en charge les enfants **inscrits** dès 13H00 sur leurs écoles respectives (Daudet – Perrault – Andersen) et assurent le déplacement vers l'accueil de loisirs. L'après-midi commence donc vers 13H30 et la journée se poursuit alors normalement.

Description de chacun des temps de la journée

Premier accueil des enfants et des familles, inscription aux activités

Dès 7H30, l'accueil de loisirs ouvre ses portes. Au moins deux animateurs-trices sont présent-e-s dès 7H30 pour accueillir les premiers enfants et leurs familles.

Un-e animateur-trice coche les enfants arrivé-e-s sur la liste imprimée du logiciel ÉMILIE et renseigne les enfants et leurs familles sur les activités ou sorties de la journée. Il recueille les renseignements ou informations éventuelles fournies par les familles (départ à une heure particulière par exemple).

L'autre animateur-trice est présent-e dans une des salles d'activités, et accueille les enfants qui peuvent lire, discuter, dessiner, faire un jeu de société....

Il est impératif de souligner ici l'importance de la posture de l'animateur-trice qui accueille les enfants et leurs parents, à l'entrée de La Fontaine comme dans les lieux d'activité, le matin comme le soir.

Le « bonjour », le sourire, le souci du renseignement et la position active et avenante de l'équipe sont autant de signes positifs envoyés aux familles, qui y sont sensibles.

L'équipe va vers les familles.

A 8H30, le reste des animateurs-trices arrivent. Les enfants peuvent choisir leur activité du matin.

Les 3 types d'activités

- Les activités ressources, comme la piscine, le cinéma, les sorties en forêt... qui apparaissent sur les programmes, et qui créent des repères, pour les enfants mais surtout pour leur famille.
- Les idées des enfants, leurs choix, qui peuvent émaner d'un-e seul-e individu ou d'un groupe, et qui se construisent ensemble dans la concertation.
- Les projets des animateurs-trices, à visée de découverte, d'ouverture éducative. Ces projets impliquent pour les animateurs-trices de soigner la sensibilisation, et de souligner auprès des enfants l'importance de l'implication, de l'engagement.

L'inscription

L'inscription à l'activité (propositions des enfants) n'est qu'un support pour l'équipe, pour jauger les envies des enfants, la texture des groupes, et s'adapter.

L'enfant peut changer d'avis jusqu'au début de l'activité, et, quand l'organisation le permet, naviguer d'un groupe à l'autre.

Pour les projets ou activités qui se déroulent sur plusieurs séances, c'est le rôle de l'équipe d'animation de sensibiliser les enfants et de valoriser leur engagement, sans pour autant avoir recours à des discours du type: « Tu as choisi, c'est jusqu'au bout... » ou « Tu t'es engagé-e, c'est trop tard, tu feras ça toute la semaine... ».

L'observation

La veille, la matinée, pendant le repas... les animateurs-trices, grâce à leurs discussions avec les enfants, ont pu identifier des propositions des enfants, soit pour des activités ponctuelles, soit pour des projets plus élaborés.

L'informel est toujours privilégié, et il incombe à l'animateur-trice de garder trace de ces échanges, par exemple grâce au **petit carnet**.

La mise en œuvre et l'animateur-trice ressource

Les enfants sont placé-e-s en position d'acteurs-trices : ils-elles organisent les loisirs qu'ils-elles veulent vivre : préparation et gestion du matériel, recherche d'itinéraire, coup de téléphone éventuel, courses à faire.... Les animateurs-trices les accompagnent. D'animateurs-trices proposant, ils-elles deviennent accompagnateurs-trices.

Chaque jour, un-e animateur-trice ressource est nommé-e et sa photo est affichée pour une meilleure visibilité.

Il-elle sera l'interlocuteur-trice privilégié-e des enfants souhaitant mettre en œuvre une idée, une envie, une proposition au groupe.

L'animateur-trice ressource aura la charge du suivi du déroulement du projet, qu'il s'agisse d'une activité ponctuelle ou d'un projet plus ambitieux, de sa genèse à sa concrétisation. Il-elle s'applique à mettre à la disposition des enfants les outils nécessaires aux diverses recherches : ordinateur, tablette, téléphone...

Si l'idée ne peut être mise en œuvre (budget, temps, météo...), l'animateur-trice ressource s'efforce d'en expliquer les raisons aux enfants concernés, pour circonvier tout sentiment de frustration ou d'injustice.

Selon la disponibilité des salles et les projets ou activités mis en place, l'animateur-trice ressource peut élire domicile dans une salle particulière pour la durée de sa mission.

Les supports de création (VOIR ANNEXES pages 25 et 26) sont conservés dans le classeur de l'animateur-trice ressource, consultable en permanence par l'équipe et les enfants.

L'animateur-trice ressource est à la disposition des idées et des projets des enfants, mais il-elle porte une attention toute particulière aux plus jeunes (6-7 ans), qui découvrent pour nombre d'entre eux-elles un tel fonctionnement à visée émancipatrice.

L'animateur-trice ressource va vers ces enfants, et engage le dialogue, en individuel ou en groupe, avec des questions simples :

Qu'est-ce que vous aimez ? Que voulez-vous faire quand vous venez à La Fontaine ? Qui sont tes copains-copines ?...

L'animateur-trice ressource appuie d'autant plus son accompagnement avec les enfants plus jeunes, pour faciliter leur intégration au fonctionnement, mais sans jamais faire à leur place.

Le ou les enfants à l'origine d'une idée peuvent la présenter à leurs pairs, lors des temps libres, en circulant sur les lieux.

Les animateurs-trices proposent également des idées, pour que le dialogue s'installe avec les enfants et pour assurer une variété sur le long terme (et éviter de toujours faire du foot ou de la peinture par exemple). Ces propositions peuvent aller dans le sens des idées des enfants ou être d'autres idées.

Chaque « membre » de La Fontaine est une voix, une force de proposition.

Les enfants s'inscrivent sur l'activité de leur choix.

A partir de 8H30 et si la météo le permet, les enfants peuvent également aller jouer à l'extérieur sous la responsabilité d'au moins un-e animateur-trice présent-e physiquement avec eux-elles.

Au fur et à mesure de l'arrivée des enfants, d'autres salles sont ouvertes pour ne pas surcharger un lieu et privilégier le calme nécessaire à ce moment crucial.

L'équipe veille à l'équilibre du programme entre idées manuelles, de création, physiques, sorties culturelles... de manière à ce que chaque sensibilité du public accueilli puisse être assouvie.

Si des enfants souhaitent ne rien faire, ils en ont la possibilité, en restant toujours sous la responsabilité directe d'un-e animateur-trice.

L'ennui peut stimuler l'imaginaire, l'observation des autres et leur prise en compte, la recherche et la découverte d'autre chose.

Pour Muriel Heulin psychologue, fondatrice du centre périnatal « Bien naître, bien grandir à Genève et Lausanne », l'ennui a une dimension créatrice. "Pendant ce temps, l'enfant pense, regarde autour de lui et laisse son esprit vagabonder. Il découvre plein de choses et des questions émergent dans sa tête. C'est là qu'il va créer des jeux et redécouvrir avec plaisir des activités oubliées. Il va faire appel à ses propres ressources pour inventer."

Temps de régulation

Ce temps est en quelque sorte un sas qui permet d'imprimer un rythme à la journée, et qui est le témoin du fonctionnement de l'accueil. Par exemple, si ce temps est systématiquement utilisé pour rappeler les règles de vie, l'équipe peut légitimement supposer que celles-ci n'ont pas été assimilées par le public et revoir la sensibilisation à ce sujet.

Les rassemblements en grand groupe sont à éviter, ou alors doivent être courts et dynamiques, et répondre à des objectifs précis.

Rangement des activités

Ce moment fait partie intégrante de l'activité et ne doit pas être pris à la légère. L'équipe doit prendre le temps, avec les enfants, de ranger et nettoyer **convenablement** le matériel utilisé. Si nécessaire, les activités non achevées ou le matériel exclusif à une activité doivent être signalées par une note affichée, ou toute autre signalétique jugée pertinente, pour éviter toute confusion.

Marche vers le restaurant scolaire Voir paragraphe « PAUSES »

Déjeuner

L'enfant peut choisir avec qui il mange. Si son comportement n'est pas approprié à cause de sa relation avec ses camarades de table, l'animateur-trice le lui explique et peut si nécessaire l'installer à un autre endroit.

Si le repas précédent ne s'est pas déroulé dans une ambiance calme et sereine selon l'appréciation de l'équipe, les animateurs-trices peuvent décider de placer eux-elles-mêmes les enfants à table, et réessayer le placement libre au fur et à mesure.

L'enfant se sert seul (une, deux ou trois cuillerées selon la denrée et son envie) pour les plats et l'eau. Il peut avoir du pain avec chaque plat.

L'enfant est accompagné-e par l'exemple par l'animateur-trice pour couper lui-elle-même ses aliments. Il-elle est aidé-e au besoin par un animateur-trice.

Pour le débarrassage, un-e enfant, à tour de rôle, est nommé pour assister l'animateur-trice qui encore une fois aura à cœur d'emmener l'enfant vers l'autonomie grâce à la valeur de l'exemple.

Un-e enfant par table peut donc se lever pour le débarrassage, mais en restant autour de la table pour éviter d'incessants va-et-vient pouvant créer de l'énervement.

Les animateurs-trices ne forcent pas les enfants à manger. Ils-elles leur expliquent cependant la nécessité de se nourrir convenablement pour se sentir bien, et apprécier tous les moments de la journée. L'animateur-trice essaie avec diplomatie d'inciter les enfants à goûter à tout, mais encore une fois sans les forcer.

Un-e enfant ne mangeant pas suffisamment ne pourra toutefois pas participer à une activité physique l'après-midi.

Les animateurs-trices prennent évidemment place à table avec les enfants, et mangent avec eux-elles. En étant à table et en mangeant avec les enfants, les animateurs-trices peuvent échanger avec eux-elles, leur montrer par l'exemple l'importance de bien se nourrir et d'apprécier ce moment convivial.

C'est également un moment de discussion, d'échange privilégié.

La présence des animateurs-trices à table, partageant le repas avec les enfants, est donc indispensable pédagogiquement.

Inscription possible aux activités et temps calme

Une fois que le temps calme a été correctement initié, le système de proposition des idées et du choix se met en place.

Les enfants souhaitant poursuivre leurs activités du matin ou celle pratiquée pendant le temps calme en ont la possibilité.

Quand une idée recueille un nombre significatif d'enfants intéressés (selon le nombre d'enfants et d'animateurs-trices présent-e-s), cette idée est mise en action.

Quelques enfants, à tour de rôle, chaque jour, peuvent circuler sur tous les lieux de présence des enfants et recueillent leurs envies..

Le temps calme commence dès le retour de la cantine. Quand la météo le permet, des espaces peuvent être aménagés à l'extérieur. Les petits groupes sont privilégiés et les animateurs-trices exercent une vigilance particulière pour assurer le calme nécessaire à ce temps primordial. Les jeux de société, le dessin, la discussion, la lecture... et toute autre activité calme et reposante sont à privilégier.

La circulation libre des enfants est possible durant ce temps. La vigilance des animateurs-trices doit par conséquent être accrue.

Le temps calme n'excède pas 45 minutes, mais si les enfants souhaitent prolonger ce qu'ils sont en train de faire, ils en ont la possibilité.

Aucune sieste n'est organisée. Toutefois les enfants souhaitant s'allonger pour se détendre en ont la possibilité, comme à n'importe quel moment de la journée d'ailleurs, mais en gardant leurs chaussures aux pieds dans un souci d'hygiène.

Le temps calme peut aussi être l'occasion d'achever une activité ou un jeu entamé le matin ou la veille.

Pendant les temps hors activités (accueil du matin et du soir, temps calme), et surtout lorsque l'effectif accueilli est plus important (vacances scolaires), un-e animateur-trice circule dans les couloirs pour éviter les comportements à risque (courses, jeux dans les toilettes...).

Temps Libre (de 7H30 à 9H30, de 13H45 à 14H30, de 17H00 à 18H30).

Les enfants peuvent circuler entre les lieux. Un-e animateur-trice par lieu.

Chaque salle a une identité préférentielle, mais les aménagements et adaptations restent possibles à l'initiative des membres de La Fontaine (enfants ou animateurs-trices).

Quand la météo le permet, il faut privilégier l'ouverture vers les espaces extérieurs, et à ce moment-là, un ou deux lieux uniquement peuvent être ouverts en plus de l'extérieur.

Salle Arts Plastiques

Activités manuelles et de création de préférence. Les enfants doivent demander avant d'utiliser du matériel. L'animateur repère les enfants présents dans cette salle pour s'assurer que ceux-ci participeront bien au rangement.

Grande Salle

Musique tranquille, Jeux de société, Jeux de construction. Jeux qui bougent en cas d'intempéries.

Bibliothèque

Repos, livres avec éventuellement mise en place de lecture d'histoires. Jeux de société.

Salle des Rêves

Peut servir de salle spécifique à la création et/ou la menée de projets, salle polyvalente dans ses usages.

Extérieur

Jeux de ballon (sauf pendant le temps calme), jeux de société en extérieur pour la saison chaude.

Pendant le temps calme, de 13H00 à 13H45, pas de matériel pouvant susciter d'agitation excessive.

Hygiène, goûter et rangement-nettoyage

Tout comme le déjeuner, le goûter doit être un véritable temps pédagogique emmenant l'enfant vers plus d'autonomie. Les mêmes principes qu'au déjeuner sont appliqués.

Pour des événements particuliers, des goûters en grand groupe peuvent être organisés. Les enfants qui le souhaitent (2 ou 3 enfants à tour de rôle) peuvent aider à préparer puis distribuer le goûter, et ensuite ranger, nettoyer et gérer la vaisselle, avec l'aide d'un-e animateur-trice en rotation chaque jour.

L'équipe doit diplomatiquement convaincre les enfants d'apporter leur aide, leur montrer la valeur de l'investissement pour la collectivité, mais comme toujours sans les forcer.

Temps libre autogéré et départ progressif des enfants

Il ne s'agit pas d'une récréation, les animateurs-trices sont disponibles et impliqué-e-s dans ce temps comme lors d'une activité à part entière. Les animateurs-trices ne sont pas assis-es en attendant que le temps passe. Si les enfants souhaitent jouer seuls, ils le peuvent, mais les animateurs-trices sont disponibles et attentifs-ves. Les animateurs-trices restent une ressource, pour mettre du matériel à disposition, jouer

avec les enfants s'ils-elles les sollicitent, ou observer et alimenter leur évaluation.

Les enfants peuvent circuler sur les différents lieux ouverts, mais peuvent aussi terminer ou peaufiner une activité de la journée, ou faire un jeu à l'extérieur pour les saisons où il fait encore jour à cette heure.

Les animateurs-trices, le ou la Responsable de Point d'Accueil à plus forte raison, sont attentifs-ves à qui vient chercher les enfants et se rendent disponibles auprès des parents pour répondre à leurs questions.

L'équipe va vers les familles.

Ces temps sont par essence très difficiles à gérer. La circulation des enfants entre les différents lieux, extérieurs ou intérieurs, le sentiment grisant de liberté, la fausse impression d'absence de cadre, le ménage en cours... tous ces paramètres impliquent une attention décuplée de l'équipe pour éviter les accidents ou les situations de ressenti négatif du public, notamment des familles.

Si nécessaire les animateurs-trices circulent entre les différents lieux.

Rester à trois animateurs-trices dans une salle avec quatre enfants n'a par exemple aucun sens.

L'équipe s'adapte aux enfants, et pas l'inverse. L'animateur-trice est une ressource, pas une contrainte.

PAUSES

Le matin, au moins deux animateurs-trices arrivent à 7H30 pour l'accueil des premiers enfants, et repartent le soir à 17H30.

Les autres animateurs-trices arrivent le matin à 8H30 et repartent le soir à 18H30, ou attendent le départ des derniers enfants. Le directeur arrive à 8H30 et part à 18H30, de manière à être disponible le soir pour répondre aux familles souhaitant le rencontrer.

A 11H25, tous les enfants et tous-tes les animateurs-trices se rendent au restaurant scolaire. Le grand groupe se scissionne en deux ou trois selon le nombre total d'enfants, pour plus de sécurité.

A environ 11H45, tout le monde arrive à la cantine.

A environ 12H40, le repas se termine et tout le monde rentre à l'accueil de loisirs, également en plusieurs groupes.

Aux environs de 13H00, lorsque tout le monde est arrivé à l'accueil de loisirs et que le temps calme est convenablement amorcé, les pauses débutent pour les animateurs-trices.

Les animateurs-trices alternent pour leurs horaires de pause sur deux ou trois créneaux selon un planning établi affiché. Un premier créneau a lieu de 13H00 environ à 13H30, un second de 13H30 à 14H00 et un troisième de 14H00 à 14H30.

Selon les sorties, les impondérables... les horaires des pauses peuvent être décalés, mais **à 14H30 dernier délai les pauses doivent être terminées.**

Jusqu'à 6 animateurs-trices, pas plus de 2 sont en pause simultanément, pour 7 animateur-trices : 2-3-2, pour 8 animateur-trices : 2-3-3. Chaque animateur-trice se doit de respecter son temps de pause et le temps de pause de ses collègues.

A **9H30** avant le début des activités et à **16H30** au moment du goûter, les animateurs-trices ont la possibilité, par roulement (pas plus de deux à la fois), de prendre 15 minutes pour s'extraire du groupe, prendre un café.

ADAPTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA JOURNÉE

Selon les circonstances (météo, fatigue du public, sorties...), le rythme de la journée et les horaires type

(référence de base non inamovible) peuvent être ponctuellement amenés à évoluer.

Cette évolution se décide en équipe et il est impératif que chacun-e soit au courant des modifications apportées aux horaires de fonctionnement, ainsi que de leurs raisons. La communication est donc essentielle.

Les horaires des pauses des animateurs-trices, pour les mêmes raisons, peuvent être également amenés à changer.

Ces adaptations de fonctionnement, de même que l'organisation par exemple de temps libres autogérés en lieu et place des temps prévus pour les activités, doivent partir d'un besoin réel des enfants ou d'une partie des enfants décelé par l'équipe, besoin auquel s'adapte l'équipe.

L'équipe s'adapte aux enfants, et pas l'inverse. L'animateur-trice est une ressource, pas une contrainte.

Évaluation

L'évaluation auprès des enfants par rapport aux activités ou à la vie quotidienne se fait de façon la moins « officielle » possible.

Par des discussions, au sujet de l'activité durant le rangement de celle-ci par exemple, ou pendant tout temps informel, l'animateur-trice recueille les impressions de chacun : ce qui a plu, ce qui a moins plu, pourquoi, et les idées et réflexions diverses et variées des enfants.

Le moment du repas est également un temps privilégié pour ce genre d'échanges. Toute discussion avec un ou plusieurs enfants peut être source d'évaluation personnelle et collective pour l'équipe.

En outre lors de ces instants les enfants dévoilent véritablement leurs centres d'intérêt, ce qui peut permettre à l'équipe de faire fonctionner l'induction pour de futures idées, grands jeux ou projets : partir de l'envie de l'enfant et créer, ou créer avec lui-elle.

Pour garder la trace de toutes ces doléances et idées et les retransmettre à toute l'équipe, l'animateur a recours à l'arme absolue : **le petit carnet.**

Dans tous les moments de la journée, l'animateur-trice s'efforce d'être disponible et à l'écoute des enfants, répondant clairement et simplement à leurs demandes. Il ou elle évite absolument les moments d'attente excessifs et les grands rassemblements, sources d'énerverment et d'immobilisme néfastes à tout véritable temps de loisirs. Le dynamisme de l'animateur-trice lui permet de s'adapter en permanence.

Si le besoin s'en fait ressentir lors d'une situation particulière, il ou elle n'hésite pas à le faire savoir à ses collègues et à passer le relais.

N.B : Certains enfants ayant une durée de concentration et d'intéressement pouvant fréquemment se montrer limitée, il est possible pour eux-elles, selon les activités organisées, de naviguer entre différents pôles. Il appartient à l'équipe d'expliquer aux enfants que ces éventuels mouvements doivent se faire dans le calme et sans perturber les activités en question. Si cette consigne n'est pas respectée, la circulation entre les pôles peut être remise en cause.

L'équipe s'efforce de préparer au mieux les temps d'activités et les temps forts et grands jeux (matériel, sensibilisation, déroulement, évaluation...), cela va de soi, mais garde à l'esprit que l'enjeu essentiel est de tisser des relations de qualité avec le public accueilli et leurs familles.

PROJETS D'ÉQUIPE ET PROJETS COLLABORATIFS

Pour les projets menés tout au long de l'année, la priorité est donnée aux projets initiés par les enfants et/ou par l'équipe. Les programmes des vacances et des mercredis sont mis à disposition des familles et des partenaires, par voie électronique ou physique.

Ces programmes contiennent les sorties fixées à l'avance (piscines, cinémas...), les projets en cours (enfants ou animateurs-trices) et précisent notre fonctionnement :

« Chaque jour, les enfants ont le choix de proposer les activités ou projets qu'ils aimeraient mener, soit sur une demi-journée, soit sur une durée plus longue, avec l'aide de l'équipe d'animation.

L'équipe est également force de proposition et d'accompagnement dans la réalisation de toutes les propositions d'enfants.

Si des enfants souhaitent ne rien faire ou juste se détendre, discuter, faire un simple jeu, ils en ont évidemment toujours la possibilité.

A La Fontaine, chaque personne est une voix. »

L'équipe mène des projets à l'année :

- **Cuisina Bellissima** : un groupe de 12 enfants et 2 animateurs-trices ne se rendent pas à la cantine et conçoivent de A à Z leur repas du midi : menus, courses, préparation, cuisine, dégustation, rangement, nettoyage. Pour les courses le marché des Couronneries et les produits locaux sont privilégiés. Ce projet est mené chaque mercredi de vacances scolaires en collaboration avec l'accueil de loisirs maternel Bleu Citron, qui gère généralement le dessert, avec 8 enfants et 2 animateurs-trices. Cela permet aux enfants de Bleu Citron qui intégreront La Fontaine quelques mois plus tard de découvrir le lieu et son fonctionnement en y passant la journée.

- **Les AM qui bougent** : chaque après-midi, systématiquement, deux activités qui bougent (sur le même créneau) sont proposées au gymnase Perrault, au City Stade Slovénie, sur la Pelouse de Bourgogne, au Parc des Crêtes.... L'une est proposée par l'animateur-trice référent-e, l'autre par les enfants.

Chaque activité dure environ 45 minutes, et s'ouvre au maximum sur le quartier, en extérieur, pour favoriser l'Animation Hors les Murs.

Le goûter peut ensuite être partagé sur place.

Tout ce qui peut se faire en extérieur est à privilégier : Jeux de ballons, Thèque, Ultimate, Gamelle, Douanier-Contrebandier, Poule-Renard-Vipère....

Le but est, sans empêcher les enfants de revenir vers des pratiques qu'ils-elles plébiscitent, de favoriser la découverte de nouveaux jeux, de nouvelles façons de jouer.

- **Des bons goûters** : Les mercredis scolaires, les goûters proposés aux enfants sont achetés par l'équipe d'animation de La Fontaine, et non livrés par la Ville de Poitiers comme pendant les vacances scolaires. A cette occasion, l'équipe a fait le choix de s'orienter vers des produits issus de l'agriculture biologique et/ou des circuits courts.

Partenariats

Le tissu associatif de Poitiers en général et du quartier des Couronneries en particulier étant très développé, de nombreux partenariats sont possibles autour des actions menées par le Centre d'Animation, l'accueil de loisirs et l'Animation Hors les Murs.

Ces partenariats doivent se faire dans un esprit de construction de projets, et pas de consommation de prestation ou de service.

La Culture au sein de La Fontaine

« Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs.

A l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations. » Octavio Paz.

L'enfant arrive à La Fontaine avec sa voix, sa parole, ce qu'il est, avec ce qu'il a, ce qui le tient, ce qui le passionne.

L'animateur-trice arrive à La Fontaine avec sa voix, sa parole, ce qu'il-elle est, ce qu'il-elle a, ce qui le-la tient, ce qui le-la passionne.

L'âge, les rencontres, l'expérience (dans le sens expérimentation) viennent faire mûrir et évoluer ces voix, ces paroles.

L'équipe, qui s'efforce, à tous les moments, d'établir une relation de qualité avec le public accueilli, a le souci d'adopter en permanence une posture qui favorise l'ouverture, la découverte, le partage.

On discute, on apprend à se connaître, on échange.

Enfant vers enfant. Adulte vers adulte. Enfant vers adulte et adulte vers enfant.

Une passion, détectée chez un enfant par l'équipe, ou émanant d'un membre de l'équipe (enfant comme adulte) désirant la partager, peut être source de découverte, et de découverte culturelle, dans le sens le plus large du terme.

En plus de la programmation culturelle annuelle :

- Les Petits Devant les Grands Derrière
- Fréquentation des Cinémas du territoire et au-delà
- Projection Plein Air
- Ciné Métis Familles
- Ateliers Cuisina Bellissima
- Projets initiés au sein du Centre d'Animation des Couronneries ou par des partenaires

La possibilité est constante de créer, d'ouvrir, de construire, par la voix, par la parole.

Projets passerelles

Avec les accueils de loisirs maternel (Bleu Citron – 14 rue Alphonse Daudet) et adolescent (CLADOS – stade de Québec 26 rue des deux communes), des projets passerelles sont menés conjointement pour faciliter les transitions (de l'âge maternel à l'élémentaire, puis à l'adolescence).

Pour l'année 2022-2023, la passerelle autour de Cuisina Bellissima continue avec l'accueil de loisirs Bleu Citron, ainsi que le projet en passerelle avec le CLADOS, qui consiste à faire découvrir l'accueil de loisirs 11-13 ans aux enfants de La Fontaine qui rentreront l'année prochaine au collège. Des séjours en commun sont également organisés.

L'Animation Enfance Hors les Murs, ou Animation de Rue

Les vacances et les mercredis, l'accueil de loisirs La Fontaine travaille en étroite collaboration avec l'Animation Hors les Murs.

Le principal objectif est de rapprocher de nos actions et de celles de nos partenaires les familles et leurs enfants n'en bénéficiant pas ou peu, quelles qu'en soient les raisons.

Des animateurs-trices de l'équipe de La Fontaine sont amené-e-s à travailler avec les référent-e-s familles, le médiateur citoyen ou l'animatrice de la Maison du Projet dans la cadre de l'Animation Hors les Murs.

Toutes les actions de La Fontaine menées en extérieur peuvent potentiellement concerner l'Animation Hors les Murs.

De même, les actions mises en place dans le cadre de l'Animation Hors les Murs sont ouvertes au public de La Fontaine.

L'équipe d'animation est globale.

Il n'y a pas d'un côté l'équipe Hors les Murs et de l'autre l'équipe de l'accueil de loisirs. Les temps de réflexion, de préparation et d'évaluation sont communs.

Séjours et nuitées

Durant les vacances d'automne, de printemps ou d'été, des séjours de vacances de 5 jours et 4 nuits peuvent être organisés. Ces séjours peuvent s'organiser en collaboration avec d'autres maisons de quartier ou centres sociaux.

Des séjours passerelles, avec l'accueil maternel ou avec l'accueil pré-adolescent, peuvent également voir le jour.

Pendant les vacances d'été, des nuitées sous tentes peuvent être organisées.

POSTURES PARTICULIÈRES

Le Café du Commerce

Chaque matin ou soir d'accueil de loisirs, un-e animateur-trice familles peut être présent-e pour l'accueil des enfants et de leurs familles, aux côtés d'un-e animateur-trice de l'équipe de La Fontaine.

Ainsi est créée l'opportunité de partager avec les parents un café, le produit d'un atelier cuisine sucré, et d'échanger avec eux lors d'un moment convivial.

L'animateur-trice familles, membre de l'équipe d'animation, donne vie à ces moments, et peut transmettre des informations à cette occasion : actions et événements du Centre d'Animation ou de nos partenaires, orientations diverses vers les services sociaux ou municipaux...

Ce temps permet également aux parents de mieux connaître notre fonctionnement.

Tranches d'âges

Il n'y a pas de groupe défini et inamovible de tranches d'âge. L'effectif accueilli est de 30 à 40 enfants le mercredi et de 60 à 80 enfants pendant les vacances scolaires. Les enfants âgés de 6 à 9 ans représentent les 2/3 de l'effectif accueilli.

Les idées proposées sont donc pour la plupart accessibles à tous les enfants, quel que soit leur âge, pour ne pas priver certains enfants d'un choix d'activités le plus large possible et pour éviter de créer un groupe restreint qui vit en marge du reste du public accueilli.

Certaines activités ou sorties sont cependant destinées exclusivement à une tranche d'âge (cinéma, pratique de certains sports, événements particuliers...).

Il est important de signaler que la plupart des idées peuvent être adaptées à toutes les tranches d'âges, et qu'elles ne sont donc pas réservées à certains enfants.

Ce contexte d'âge multiple a pour ambition de créer un environnement où les rapports entre les plus petits et les plus grands ne sont pas vécus comme des réalités de pouvoir, mais comme un enrichissement. Il doit favoriser la tolérance, la diversité et le respect mutuel. L'environnement humain y est plus diversifié. La compétition éventuelle prend plus facilement une forme positive et constructive.

Les jeux, jouets, objets personnels et bonbons

L'équipe n'est pas hostile au fait que les enfants qui le souhaitent (sous réserve de l'accord de leurs parents) amènent à l'accueil de loisirs des effets personnels, jeux, bonbons... cependant l'équipe ne saurait être tenue responsable de toute perte ou dégradation.

Si la présence de tels objets est la source de conflits, l'équipe se réserve le droit d'en interdire la présence dans l'enceinte de l'accueil de loisirs, ou de mettre ces objets en sécurité jusqu'au départ des enfants, puis de les remettre aux familles des enfants en expliquant la démarche.

Cette posture part de l'objectif d'autonomie de l'enfant, et de la construction libre de son temps de loisirs.

L'usage des objets personnels est autorisé, mais encadré avec des règles précises, pour permettre à l'enfant de gérer son temps comme il l'entend, tout en le responsabilisant au sein du groupe.

Les téléphones portables, tablettes et autres écrans, ne doivent pas être amenés par les enfants.

L'équipe cherche ici à favoriser le dialogue entre les enfants, le partage d'autre chose qu'un écran. Pour les activités et autres idées émanant des enfants et qui nécessiteraient l'utilisation de tels outils, l'ordinateur du bureau, celui de la Salle des Rêves ou l'espace @robaze du Centre d'Animation des Couronneries peuvent par exemple être utilisés.

La règle s'applique bien évidemment à l'équipe d'animation de la même manière. Comme il est rappelé en page 21 dans « Les Points non négociables » : Pas d'utilisation de téléphone portable à des fins personnelles lors des temps de travail.

Harmonisation des règles de vie et mutualisation du matériel entre l'accueil de loisirs et le CLAS

La communication est permanente entre les équipes du CLAS présente dans les locaux de La Fontaine les soirs scolaires (sauf les vendredis) et de l'accueil de loisirs, notamment par l'intermédiaire de la référente du CLAS et du directeur de l'accueil de loisirs, votre serviteur dévoué et auteur de ces lignes.

Les règles de vie sont les mêmes pour les deux temps de loisirs.

Malgré la distinction budgétaire nécessaire à la comptabilité, il n'y a pas « le matériel du CLAS », « le matériel de l'accueil de loisirs » et « le matériel de l'Animation Hors les Murs », mais juste « le matériel ». Et ce matériel doit être rangé convenablement après usage, avec les enfants. Si une activité a été plus salissante que d'ordinaire, le nettoyage (pinces et surfaces par exemple) fait partie du rangement et donc de l'activité. Si une activité particulière requiert du matériel spécifique pour l'un ou l'autre des temps de loisirs, ou si une activité n'est pas achevée et ne doit pas être déplacée ou altérée, les animateurs-trices responsables s'appliquent à le signaler par un affichage clair et distinct pour éviter tout malentendu.

RELATIONNEL

ANIMATEUR/ENFANT :

L'animateur-trice est garant-e de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant. Son intervention est nécessaire en cas de danger physique mais également moral.

L'animateur-trice est disponible, à l'écoute, cohérent-e et respectueux-se envers les enfants. Il-elle aura un comportement correct : **langage, attitude**, tenue. Il-elle doit être en forme physiquement pour remplir pleinement son rôle. Il-elle doit résoudre les conflits entre les enfants, rassurer les enfants et dédramatiser toute situation.

L'animateur-trice est responsable particulièrement de son groupe d'enfants (mais l'équipe dans son intégralité est responsable de tous les enfants) à tous les moments de la journée et participe activement à tous les aspects de la vie quotidienne y compris lors des activités animées par des animateurs-trices spécialisé-e-s ou prestataires extérieur-e-s.

Il-elle est attentif-ve à chaque enfant, surtout aux plus réservé-e-s, il-elle veille à satisfaire leurs besoins, y compris à leur laisser leur part d'intimité.

L'animateur-trice doit avoir à l'esprit qu'il-elle ne remplace pas le parent et qu'il-elle n'est pas un copain ; il-elle veille à la sécurité de l'enfant et répond à son besoin d'activité.

Il-elle ne prend pas de pause au détriment de la sécurité des enfants.

Lorsqu'il y a transgression d'une règle, l'animateur-trice intervient en s'appuyant sur les règles de vie établies par la discussion. Il-elle ne doit pas perdre son calme, crier, siffler pour obtenir le calme ou punir sans raison, proférer des menaces.

S'il y a sanction l'enfant doit la comprendre, et elle doit être proportionnée. Une fois que la sanction est appliquée, il faut montrer à l'enfant qu'il-elle est de nouveau accepté-e par un geste ou une parole positive. Tout passe par la discussion.

Si l'animateur-trice sent qu'il ne peut pas gérer une situation, il-elle peut demander à un-e de ses collègues de prendre le relais pendant un temps. Il ne faut pas le prendre comme un échec et il ne faut pas non plus que ce soit une habitude.

ENFANT/ENFANT :

Les animateurs-trices doivent expliquer, rappeler, chaque fois que cela semble nécessaire, les points suivants :

- Chaque enfant doit respecter toute autre personne, enfant ou adulte.
- Tout conflit doit être réglé par le dialogue, en aucune manière par la violence, qu'elle soit physique ou morale.
- Les plus âgé-e-s des enfants doivent avoir conscience de la présence des plus jeunes, du rythme de ces derniers et de leur « fragilité ». Ils-elles peuvent les aider à « grandir », c'est une façon de les responsabiliser.
- Chacun-e doit avoir à l'esprit que la collectivité implique un partage, un échange.

ADULTE/FAMILLES :

L'équipe d'animation est à l'écoute des parents. Toute information, recommandation de la part des parents est notée, elle est respectée lorsque cela est nécessaire mais si cela va à l'encontre des besoins et des désirs de l'enfant, l'animateur-trice privilégie ce-tte dernier-e et justifie ce choix aux parents (envie ou pas de pratiquer une activité par exemple).

Il est impératif de souligner ici l'importance de la posture de l'animateur-trice qui accueille les enfants et leurs parents, à l'entrée de La Fontaine comme dans les lieux d'activité, le matin comme le soir.

Le « bonjour », le sourire, le souci du renseignement et la position active et avenante de l'équipe sont autant de signes positifs envoyés aux familles, qui y sont sensibles.

L'équipe va vers les familles.

Les membres de l'équipe d'animation ne se contredisent pas devant les enfants ni devant les parents. Il doit exister un véritable esprit d'équipe qui permet de créer un climat convivial. Tout problème doit être réglé dans le calme en ayant à l'esprit que toute personne peut commettre des erreurs.

Si un conflit intervient entre des membres de l'équipe et que ceux-celles-ci ne peuvent simplement régler leur différend, le directeur les réunit et fait office de médiateur, au plus tard dans la semaine suivant l'incident, mais pas nécessairement le jour même (sauf cas de force majeure), pour permettre à chacun de prendre du recul et de ne pas réagir « trop à chaud ».

Si cette médiation semble insuffisante, la responsable du secteur enfance-jeunesse-éducation du Centre d'Animation peut prendre le relais.

Le respect envers les différents intervenant-e-s (agents techniques, personnel de cantine, animateurs-trices spécialisé-e-s...) lors du fonctionnement est également primordial.

Le respect des horaires est nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Tout éventuel problème rencontré doit être signalé au directeur (relationnel, fonctionnement inadéquat, blessures et soins qui doivent être notifiés dans le cahier d'infirmerie). Le directeur doit à tout moment savoir où se trouvent les enfants avec leurs animateurs-trices.

LES POINTS NON NÉGOCIABLES

Non-respect de l'individu.

Aucune maltraitance envers les enfants, les parents et l'équipe d'animation n'est admise :

- violences physiques

- humiliations verbales
- persécution
- langage et comportement déplacés
- négligence
- inattention vis-à-vis de la sécurité
- utilisation de téléphone portable à des fins personnelles lors des temps de travail
- non-respect des lois et réglementations

Les animateurs-trices ne doivent pas fumer en présence des enfants.

La consommation d'alcool et de drogue est interdite, ainsi qu'être sous l'emprise de ces substances en présence des enfants.

SÉCURITÉ

Chaque animateur-trice est responsable civilement des enfants, il est donc impératif de connaître les consignes de sécurité:

- Affichage des numéros d'urgence.
- Ne jamais laisser un-e enfant sans surveillance (sauf si cela fait partie d'un jeu ou répond à une raison particulière).
- Avoir sa liste d'enfants et laisser un double à l'accueil en cas de sortie à l'extérieur.
- Respecter les normes d'encadrement.
- Vigilance sur la sécurité des lieux et du matériel utilisé.
- Trousse de secours pour chaque groupe en sortie.
- Connaître les issues de secours et la démarche à effectuer en cas d'incendie.
- Consigner sur le cahier d'infirmerie tous les traitements et suivis médicaux des enfants avec les copies des éventuels PAI (Protocole d'Accueil Individualisé pour les enfants allergiques ou souffrant de maladies chroniques comme le diabète par exemple), Protocoles d'accueils pour les enfants en situation de handicap physique ou mental, reconnus par la Maison Départementale du Handicap.
- Remplir le cahier d'infirmerie, convenablement et lisiblement, au stylo noir ou bleu, à chaque soin effectué, même si le soin est minime.
- Appeler le SAMU au 15 (ou 112) pour les accidents graves, même en cas de doute car des conseils sont dispensés par un médecin régulateur.
- À chaque sortie en car, l'itinéraire doit être connu par un-e animateur-trice qui vérifiera l'état du car (feux de signalisation, pneumatiques, portes, sièges, ceintures de sécurité) : c'est le-la chef-fe de convoi. Il-elle est responsable du compte de tous les enfants à la montée et à la descente du car, il- elle vérifie la présence d'extincteurs, de brise-glace, du logo transport d'enfants. Il note le kilométrage à chaque étape du voyage.
- Avoir en sa possession les numéros de téléphone nécessaires (accueil de loisirs, directeur, du Centre d'Animation et des numéros d'urgence).
- Les fiches sanitaires, le registre d'appel et les listes d'enfants par activité doivent toujours se trouver au bureau d'accueil afin d'être accessibles à tout moment.
- Le rôle du-de la chef-fe de convoi lors des sorties en car (disposer de la liste complète des enfants, vérifier le car et être l'interlocuteur-trice privilégié-e du chauffeur, compter les pique-niques le cas échéant, remplir la fiche de transport et l'évaluation éventuelle de la prestation de transport).

Les consignes de sécurité sont expliquées aux enfants au début de la période de fonctionnement et à chaque fois que cela est nécessaire.

Les normes d'encadrement doivent être respectées : 8 enfants par animateur-trice pour les enfants de moins de 6 ans, 12 enfants par animateur-trice pour les enfants de plus de 6 ans.

Pour les sorties en transport en commun ou à pied, les groupes ne doivent pas excéder de préférence 24 enfants.

Déplacement à pied :

Les enfants restent groupés, dans le calme, un-e animateur-trice devant, un-e fermant la marche. Traversée aux passages piétons en respectant les signalisations, les animateurs-trices font barrage aux voitures.

Protocole d'Accueil Individualisé et Protocole d'Accueil pour les enfants en situation de handicap : Certains enfants accueillis peuvent faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Protocole d'Accueil pour les enfants en situation de handicap.

Les enfants atteints d'une allergie, d'une intolérance alimentaire, d'une maladie particulière ou chronique requérant un traitement particulier font l'objet d'un PAI. Après consultation du médecin de l'enfant, le protocole est signé par la famille, le directeur de l'accueil de loisirs et l'animateur-trice référent-e.

Dans ce protocole sont notés la démarche à suivre en cas d'allergie ou d'alerte, le traitement à administrer à l'enfant ou encore le fait pour l'enfant d'apporter sa propre nourriture sur l'accueil de loisirs (panier repas).

Les enfants en situation de handicap, physique ou mental, font l'objet d'un Protocole d'Accueil. Le protocole est signé par les mêmes protagonistes que pour le PAI, ainsi que par le coordinateur « Référent handicap » des PEP de la Vienne. Il décrit le handicap de l'enfant et précise dans quelles mesures et conditions il peut participer à la vie de l'accueil de loisirs et aux activités.

Lorsqu'un Protocole d'Accueil pour les enfants porteurs de handicap est signé, une demande d'ouverture de poste est effectuée par le directeur de l'accueil de loisirs, en passant par le coordinateur PEP, afin qu'un-e animateur-trice puisse être affecté-e à l'accueil particulier de cet enfant, en ayant cependant le souci d'intégrer au maximum l'enfant dans la vie quotidienne de l'accueil de loisirs.

C'est toute l'équipe qui accueille l'enfant, comme tous les enfants.

ÉVALUATION

Pour évaluer les objectifs du projet social dont le présent document pédagogique fait état, plusieurs marqueurs ou compteurs sont utilisés :

- Combien de passerelles entre les différents accueils de loisirs ont été bâties ?
- Quelle est l'évolution mathématique des effectifs de fréquentation de l'accueil de loisirs ? Peut-on en expliquer les raisons ?
- Combien de partenariats ont été opérés avec les institutions de la Ville ? Avec d'autres partenaires ?
- Le public et leurs familles ont-ils été sensibles au développement de l'accueil et de la communication ? Par quels biais ont-ils fait connaître leurs opinions ?

L'évaluation de l'action de l'équipe se fera quotidiennement grâce aux discussions avec les enfants, en fin d'activité ou dans les moments plus informels, et entre adultes (réunions pédagogiques) mais également tout au long de la journée en écoutant et en observant. Différentes questions et différents outils sont au service de cette évaluation :

- Les enfants se sont-ils investis dans l'expression de leurs choix quant à la vie à l'accueil de loisirs ? Sinon, pourquoi ? Quels ont été la pertinence et l'impact de leur investissement sur la vie à l'accueil de loisirs ? Les outils nécessaires ont-ils été fournis aux enfants pour la formulation éclairée de leurs choix ? Sinon, pourquoi ?
- L'équipe constate-t-elle moins de clichés sur les mixités dans les paroles du public, dans leurs actes et leurs prises de position ?
- Les enfants se sentent-ils détendus ? Quel est leur niveau de fatigue ? Y a-t-il des conflits ?
- La place réservée à l'imaginaire, au deuxième degré, a-t-elle contribué à la qualité des relations avec le public accueilli, parents et enfants, et au sein de l'équipe ?

Le registre d'infirmier peut s'avérer être un outil efficace d'évaluation de la vigilance de l'équipe et de l'ambiance générale sur l'accueil de loisirs : les petits bobos, chocs entre enfants, chutes dans certaines circonstances...

Les impressions des enfants pourront s'exprimer et se baser sur le rapport aux autres: Avez-vous un problème avec quelqu'un? Avez-vous résolu ce problème ? Comment ? Quelqu'un vous a-t-il aidé ? Pensez-vous que ce problème se reproduira ? Ses impressions pourront également se baser sur les activités ou les moments de vie quotidienne partagés par les enfants. L'animateur-trice gardera note, dans **son petit carnet** (l'arme absolue), de ce bilan, et le partagera avec l'équipe lors des réunions pédagogiques.

ANNEXES

LA FONTAINE - RÈGLES DE VIE

La première règle, la plus importante :

Si j'ai un problème, quel qu'il soit, ou que j'ai besoin de quelque chose, je m'adresse à une animatrice ou un animateur, toujours.

Politesse :

Je dis bonjour, au revoir, s'il te plaît, merci.

Quand je m'adresse à quelqu'un, je n'ai pas besoin de crier.

J'utilise un ton courtois et respectueux envers tout le monde.

Je ne mens pas, par exemple pour aller aux toilettes, sinon après il est impossible qu'on me fasse confiance.

Je n'insulte personne, ni enfant ni adulte, jamais.

Non-Violence :

Je ne frappe ni ne pousse personne, ni enfant ni adulte, même pour jouer.

Je ne menace personne, ni enfant ni adulte, même pour jouer.

Je ne fais aucune discrimination avec les autres (grand-petit, fille-garçon, tenue vestimentaire...) car nous sommes tous égaux.

Respect des lieux :

Dans la cour, je peux courir et me défouler.

A l'intérieur, je ne cours pas et je reste calme.

Je ne vais pas dans la salle des animatrices et animateurs sans autorisation.

L'entrée de La Fontaine n'est pas une salle d'activités, ni les couloirs, ni le bureau, ni les toilettes.

Et donc, je ne grimpe pas sur les toilettes ni sur le distributeur de papier toilette.

Respect du matériel :

A la fin d'une activité ou d'un jeu, je range le matériel et je nettoie si j'ai sali.

A la fin d'une activité ou d'un jeu, je range le matériel et je nettoie si j'ai sali, sérieux.

Je ne jette pas de déchets à terre, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, même pendant le goûter, car il y a des poubelles pour cela.

J'accroche mon blouson et mes affaires aux porte-manteaux, je ne les laisse pas par terre.

Je n'abîme ni ne vole les objets qui ne m'appartiennent pas.

En sortie :

Je reste avec le groupe et j'écoute attentivement les consignes des animatrices et des animateurs, sinon je me mets en danger moi-même et tout le groupe.

Je prends garde à ne pas oublier mes affaires (vêtements, sacs...) quand il est temps de retourner à La Fontaine.

J'écoute les autres comme j'aimerais qu'ils m'écoutent, enfants et adultes.

Je ne fais pas aux autres ce que je n'aimerais pas qu'ils me fassent.

Si je respecte ces règles, je peux proposer des idées d'activités, choisir les activités que je veux, et m'amuser à La Fontaine.

CRÉATION D'IDÉES – PROJETS D'ENFANTS



Quel est le nom de l'activité ?



Où se déroule l'activité ?



A quelle date ? A quelle heure ? Quelle durée ?



Pour combien d'enfants ?



Avec quel(s) animateur(s) ?



Quel moyen de transport et quel trajet ?



Quel matériel est nécessaire ?



Que ne faut-il pas oublier (pointures de chaussures, vêtements spéciaux...) ?



Combien ça coûte ?



Qui faut-il appeler pour réserver, préparer l'activité ?

SORTIE ou ACTIVITÉ :

MINIMUM - MAXIMUM

DATE :

HORAIRES :

LIEU :

ANIMATEURS.TRICES :

REPAS :

TRANSPORT :

PIEDS	BUS Carte de BUS	MINI BUS Prix de location
-------	---------------------	------------------------------

TRAJET :

MATÉRIEL :

DOUBLE de la LISTE	<input type="radio"/>
PHARMACIE	<input type="radio"/>
EAU	<input type="radio"/>
CASQUETTE	<input type="radio"/>
GILET JAUNE	<input type="radio"/>
APPAREIL PHOTO	<input type="radio"/>

NUMEROS D'URGENCE :

SAMU : 15

POMPIERS : 18

LA FONTAINE : 06.42.21.76.03
05.49.44.53.52

NUMÉRO D'1 ANIM de la SORTIE :

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
SPECIFICITES (Pointures, vêtements spéciaux, recommandations...):	